

Note concernant la création d'un établissement public expérimental (EPE) : Nimes Université

Le projet d'EPE Nîmes Université a pour ambition d'améliorer la lisibilité et la visibilité des collaborations entre acteurs académiques du territoire gardois, en privilégiant leurs complémentarités, et de faciliter l'émergence de projets communs avec les autres établissements et partenaires locaux.

1. Contexte:

Dans le cadre du projet « GARD's Excellence to meet the Needs of vulnErable teRitorries » (GARDENER doté de 15M€), l'Université de Nîmes, l'Esban et le CHU de Nîmes ont été lauréats de la vague 3 de l'appel à projets du PIA (France 2030) « Excellence sous toutes ses formes » (ExcellencES). Cet appel à projets visait « à accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche porteurs d'un projet de transformation ambitieux à l'échelle de leur site dans la mise en œuvre de leur stratégie propre, élaborée à partir de leur dynamique territoriale et de leurs besoins spécifiques. ».

Un projet d'Etablissement Public Expérimental a été initié, l'EPE étant un livrable attendu du projet GARDENER au titre de l'effort de structuration à réaliser.

Un EPE répondait à la définition du terme « transformation » donné dans l'appel à projet : « Par transformation, on entendra ci-après toute évolution significative de l'établissement ou du site contribuant à développer leurs potentialités dans l'ensemble de leurs missions, ou dans les missions qui auront été choisies comme les plus importantes pour l'établissement ou le site dans le cadre de leur projet stratégique. ».

Ainsi, au-delà des trois partenaires du projet ExcellencES, l'EPE Nîmois s'est élargi à d'autres acteurs académiques et du monde socio-économique avec lesquels l'Université de Nîmes a noué des relations étroites depuis de nombreuses années. Ces relations, qui se sont traduites historiquement par des conventions bipartites ou des accords-cadres, ne sont plus aujourd'hui jugées suffisantes par les financeurs du PIA pour répondre **collectivement** et **dans le temps** aux enjeux territoriaux et conditionnent par ailleurs la réussite aux appels à projets nationaux et internationaux. Ainsi, l'Université de Nîmes a souhaité proposer à ses partenaires¹ d'expérimenter une nouvelle forme de coopération, permettant de sortir de la bilatéralité et, grâce à son périmètre élargi et à la nature de ses membres, de créer de nouvelles synergies en réponse aux spécificités du territoire gardois (évènements climatiques et environnementaux extrêmes, vulnérabilités démographiques et épidémiques, problématiques économiques, sociales et culturelles).

La construction de l'EPE répond à 5 principes :

- Regrouper et activer les complémentarités et synergies d'un ensemble de partenaires du territoire nîmois (gardois), renforcer les relations existantes dans le respect de la stratégie, de la diversité et des engagements de chacun.
- Mettre l'étudiant au cœur des préoccupations, valoriser tous les talents, établir les conditions optimales de réussite, et d'inclusion de tous les étudiants et promouvoir la formation, le savoir-faire, le savoir-être et l'insertion professionnelle.
- Amplifier son ancrage territorial en interagissant avec les acteurs socio-économiques et les acteurs institutionnels locaux et régionaux dans la prise en compte des transitions sociales, démographiques et environnementales.
- Renforcer les domaines d'excellence de la recherche à Nîmes (notamment dans le domaine des risques et de la société), son inter et pluridisciplinarité et lui donner une meilleure visibilité internationale.
- Préserver les engagements et les liens qui unissent les établissements de l'EPE avec d'autres établissements.

¹ L'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Nîmes (ESBAN), l'Institut de formation aux métiers éducatifs (IFME), l'EPCC du Pont du Gard, le Campus de la CCI de Nîmes, les lycées Dhuoda et Hemingway, le CHU de Nîmes, le GRETA-CFA Gard Lozère, et le Purple Campus



2. Composition de l'établissement public expérimental « Nîmes Université »

L'établissement public expérimental assure l'ensemble des activités de l'Université de Nîmes à laquelle il se substitue. Il comprend en outre :

- 1° Des établissements-composantes, dotés de la personnalité morale : Esban, IFME
- 2° Des **établissements associés** dotés de la personnalité morale : le lycée Dhuoda (au titre du lycée et du Greta-CFA Gard Lozère), le lycée Ernest Hemingway, la CCI du Gard (au titre du lycée CCI et de l'école de commerce et de gestion de Nîmes), le Purple Campus, l'EPCC du Pont du Gard, le CHU de Nîmes.

3. Principales dispositions sur les établissements composantes (EC) et associés (EA).

- Les EC et EA conservent leur autonomie et leurs prérogatives. Ils conservent notamment l'entière gestion de leur personnel, de leur ressource de leur organisation sans droit de regard de la part de l'EPE Nîmes Université.
- Les responsables des EC et EA sont membres du directoire de l'EPE, instance qui définit les objectifs stratégiques de l'EPE ainsi que les actions communes à développer.
- Les EC et EA sont représentés au conseil d'administration de l'EPE. En réciprocité, le président de l'EPE est membre des instances décisionnaires des EC et EA (le Conseil de surveillance s'agissant du CHU de Nîmes).
- Une convention précise les rapports entre l'EPE et l'établissement associé. Cette disposition permet ainsi à chaque établissement associé de limiter sa participation à certaines actions communes promues par l'EPE et ainsi préserver les engagements pris envers d'autres partenaires.
- Les EC et EA délivrent les diplômes qui leur sont propres. Les statuts prévoient le co-portage de formations qui seraient développées en commun. L'Université de Nîmes étant une université pluridisciplinaire dépourvue de toute compétence Santé ne peut porter ou accompagner cette catégorie de formations.
- Chaque EC et EA inscrit les étudiants dans les formations qu'il dispense. Les étudiants acquittent leurs droits d'inscription directement à celui-ci. Ils reçoivent une carte d'étudiant délivrée par l'établissement qui mentionne leur double appartenance à l'établissement et à Nîmes Université ». Cette mention est importante car elle « sert d'accès aux différents services universitaires » de l'EPE (sport, santé, culture...).
- Les actions menées en commun et la communication dans le cadre de l'EPE seront valorisées par le biais d'une marque Nîmes Université, indispensable « pour assurer son rayonnement », et pour laquelle les établissements s'engagent à participer au « développement de la visibilité de l'EPE »

4. Conclusion

Le projet d'EPE Nîmes Université a donc pour ambition de rassembler plusieurs établissements qui se rejoignent dans une stratégie collective de développement territorial, Ces établissements ont l'ambition commune de développer des projets territoriaux visant à mieux répondre aux problématiques spécifiques du territoire gardois (évènements climatiques et environnementaux extrêmes, vulnérabilités démographiques et épidémiques, problématiques économiques, sociales et culturelles).

L'EPE Nîmes Université a également pour but de se développer en parfaite harmonie et complémentarité avec l'environnement régional. Les statuts ont été rédigés dans ce sens, sans exclusivité, en permettant aux établissements associés et composantes de garder leur identité, leur autonomie et de poursuivre les collaborations et associations, y compris très intégrées, qu'ils peuvent avoir avec d'autres partenaires.